

Mr Pierre Lagache  
Clos Lacassagne  
46090 PRADINES  
mail : lagachep@orange.fr  
Port : 06 07 45 75 77

Monsieur Pascal Fournier  
Président de la commission infrastructures et  
nouvelles technologies du CNSR  
Hôtel du Département Bd de France  
92012 Evry cedex

Cahors, le 19 novembre 2013

**Objet : Action sur la prévention des contresens routiers**

Monsieur le Président,

Suite à l'accident Du 1<sup>er</sup> avril 2012 qui a coûté la vie de ma fille Charlotte âgée de 23 ans lors d'une collision frontale avec un automobiliste alcoolisé roulant à contresens sur une 2X2 voies, je me suis engagé, avec l'appui de la Ligue contre la violence routière dans une démarche militante visant à améliorer la prévention du risque des prises à contresens qui génèrent 30 à 50 morts par an sur le territoire national.

Suite à de nombreux contacts de techniciens et experts compétents sur le sujet (Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes, Direction Interdépartementale des routes de l'Ouest,...) et d'une importante analyse documentaire, j'ai acquis la certitude qu'il est possible d'agir beaucoup plus efficacement face à ce type de risques laissant finalement peu de place à la fatalité.

J'ai eu l'occasion, à l'invitation de Mr Jung, Président du CNSR de présenter des premières propositions le 10 octobre 2012 lors des Rencontres Parlementaires de la Sécurité routière ainsi que le 10 avril dernier auprès de Mr Ludovic Guillaume, Sous-Directeur de l'action interministérielle à la DSCRD.

A ce stade, je considère que seule, une action volontariste impulsée par l'Etat, sera en mesure de mettre en œuvre une action réellement efficace sur ce sujet en agissant conjointement sur 2 leviers :

- **La première prévention consiste à rendre la prise à contresens la plus difficile possible en agissant sur l'infrastructure** : diagnostic des infrastructures, renforcement du dispositif de signalisation de police et directionnel, modification des architectures de voies... L'enjeu consiste à généraliser le diagnostic national sur les infrastructures (cf courrier du Président de la République du 25/04/2012 à la Ligue contre la Violence Routière) puis faire évoluer le cadre réglementaire et veiller à son application.

- **La mise en place au niveau national d'un dispositif coordonné de détection ciblé et de mise en alerte des usagers en danger** via les nouvelles technologies de communication embarquées.

Sur les Conseils de Mme Perrichon qui me soutient amicalement depuis le début mon action, je vous propose donc que la prévention des contresens soit traitée comme un point de priorité par le CNSR. Je suis naturellement à votre disposition pour vous apporter toute précision nécessaire et me permet, en ce sens, de solliciter un rendez-vous.

Vous trouverez ci joint une note technique qui précise le champ du possible. J'ai par ailleurs mis en ligne un site internet qui fait état de mon action et présente un fonds documentaire important sur le sujet. <http://contresens-routiers-agissons.jimdo.com/>

Je vous remercie par avance sur la suite favorable que vous donnerez à ma démarche. Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Lagache